

- **Monsieur le Ministre Conseiller de l'Union européenne en Côte d'Ivoire**
- **Monsieur le Commissaire en charge du commerce, des douanes, de la libre circulation et du tourisme de la CEDEAO**
- **Monsieur le directeur de Cabinet, Monsieur le directeur de Cabinet Adjoint**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la commission Nationale de suivi des APE**
- **Madame la chef d'Unité des APE de la Commission européenne**
- **Chers participants à la première réunion du Comité APE**
- **Honorables invités**
- **Mesdames et Messieurs**

Je me réjouis que la première réunion du Comité APE conjoint Côte d'Ivoire/Union Européenne ait pu se tenir ici à Abidjan.

Nous venons de franchir une étape importante dans le processus de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire de la Côte d'Ivoire entré en application en septembre dernier.

C'est aussi un événement marquant qui inaugure un nouveau cadre de dialogue prometteur. Comme l'atteste la qualité des échanges de ces deux derniers jours.

Ce Comité a été prévu dans l'APE pour concrétiser un partenariat institutionnalisé étroit entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne, qui permette de suivre conjointement, pas à pas, le processus de mise en œuvre, et la réalisation des engagements pris de part et d'autre.

Cet espace de dialogue sera, à la fois d'une grande utilité et d'une grande efficacité pour une mise en œuvre aboutie de l'Accord, dont les retombées attendues par la Côte d'Ivoire sont importantes en termes de croissance, de développement du secteur privé et de compétitivité, et donc de la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

Cette première réunion a permis tout d'abord de traiter des mécanismes de fonctionnement du Comité lui-même et d'en assurer ainsi toute l'efficacité qu'on en attend.

Elle a aussi permis à la Côte d'Ivoire de présenter la Stratégie nationale 2016-2020 de mise en œuvre de l'APE dont elle vient de se doter. L'objectif de cette stratégie est de permettre à la Côte d'Ivoire de respecter ses engagements et de tirer profit de ce partenariat avec l'Europe.

Chaque partie a ses propres responsabilités pour que le processus puisse avancer convenablement et à la satisfaction des deux parties.

Pour sa part la Côte d'Ivoire s'est d'ores et déjà engagée dans de nombreuses réformes pertinentes, en particulier en matière économique et d'environnement des affaires pour créer un meilleur cadre favorable à la compétitivité de son secteur privé, et pour mettre en place des politiques sectorielles qui doivent notamment offrir le meilleur contexte possible aux opérateurs économiques impliqués dans les productions à forte capacité ou potentialité exportatrice.

La Côte d'Ivoire sait qu'elle doit, pour ses propres objectifs d'attractivité de l'investissement, de croissance et d'emplois, poursuivre et consolider ces réformes, en particulier pour aller vers les exigences de libéralisation du commerce, telles qu'elles ont été prévues dans l'APE.

La Côte d'Ivoire est en capacité de procéder à cette libéralisation progressive de ses échanges avec l'UE, et elle sait que c'est son intérêt pour maintenir son libre accès au marché européen tout en respectant les règles de l'OMC, pour renforcer ses propres dynamiques économiques et pour conforter l'intérêt des investisseurs intéressés par la destination ivoirienne, qui constitue aussi une bonne porte d'accès à un marché régional intégré.

Mais la Côte d'Ivoire a aussi besoin d'être accompagnée, comme le prévoit l'APE, par un soutien technique et financier de l'Union Européenne. L'APE est un accord de partenariat qui porte sur le commerce avec une finalité de développement durable. Il est essentiel que l'Union Européenne poursuive ses appuis à la Côte d'Ivoire pour que le processus de mise en œuvre soit efficace et constructif, avec des retombées globales positives et visibles.

La Côte d'Ivoire doit donc pouvoir compter sur l'appui financier et technique de l'UE et aussi de ses Etats membres.

Les ressources à mobiliser devront être à la hauteur des enjeux mutuellement agréés et tenir compte du calendrier de mise en œuvre de l'accord de partenariat.

La mise en œuvre de l'APE intérimaire de la Côte d'Ivoire, comme celui du Ghana, doit en effet servir de modèle d'un partenariat qui tient ses promesses, dans une période où certains Etats de la région n'ont pas encore signé l'APE de l'Afrique de l'Ouest.

Je voudrais pour finir vous remercier de m'avoir fait l'honneur de me confier la première présidence de ce Comité. Soyez assuré que je remplirai cette tâche avec engagement.

Je vous remercie de votre aimable attention.